



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de la sécurité routière**Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés****Troisième session**

Genève, 16 mai 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail**Programme de travail du Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés****Note du secrétariat**

Le présent document contient le programme de travail du Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés (ci-après, le Groupe d'experts). Il est fondé sur le document informel n° 1/Rev.1 tel que soumis par les experts de l'Allemagne, de la France et de la Suède à la deuxième session du Groupe d'experts. Ce document avait été établi lors d'une session informelle convoquée par l'expert de la France, Vice-Président du Groupe. Le texte ci-après est fondé sur le texte approuvé à la deuxième session.



Programme de travail

Les principales étapes des travaux du Groupe d'experts sont les suivantes :

a) Évaluer les questions de sécurité routière posées par la circulation des véhicules automatisés, auxquels un instrument juridique international pourrait répondre de manière adéquate. Cette évaluation pourrait ensuite être utilisée pour étudier les compléments à apporter aux Conventions de 1949 et de 1968 sur la circulation routière.

Échéance envisagée : mai 2022¹.

b) Déterminer le type d'instrument souhaitable, la portée des questions traitées (en établissant une liste de rubriques) et les incidences juridiques.

Échéance envisagée : décembre 2022¹.

Remarque : ces travaux seront menés en gardant à l'esprit que les technologies concernées sont encore balbutiantes.

c) Rédiger un premier ensemble de dispositions juridiques pour assurer le déploiement des véhicules automatisés sur les réseaux routiers des différents pays en toute sécurité.

Échéance envisagée : mai 2023¹.

d) Soumettre des rapports au WP.1 au moins deux fois par an (c'est-à-dire aux sessions ordinaires du Forum).

Échéances envisagées : mars 2022, septembre 2022, mars 2023 et septembre 2023.

Note : Étant donné que la question de la circulation des véhicules automatisés est encore assez récente et en constante évolution, le Groupe d'experts pourrait juger utile d'inviter et de consulter un large éventail d'experts dans ce domaine. Les compétences des collègues du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), et en particulier des membres du Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA), pourraient être très d'une grande utilité. Les activités du Groupe d'experts pourraient entre autres consister en réunions informelles.

e) À la fin de la période pour laquelle il a été établi, le Groupe d'experts soumettra au WP.1 un bilan de ses travaux (conformément aux dispositions figurant dans le document [ECE/EX/2/Rev.1](#)).

Échéance envisagée : mai 2023¹.

¹ Susceptible d'être modifiée ou reportée.